

DATE : 11 mars 2019

INTERNE ET EXTERNE

NO AFFICHAGE P18-19-44

POSTE DE PROFESSIONNELLE OU PROFESSIONNEL
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES MOULINS
35 heures par semaine

Nature du travail

L'emploi de conseillère ou de conseiller pédagogique comporte des actions et des interventions professionnelles qui se définissent autour des axes suivants :

- le conseil;
- l'accompagnement;
- l'animation;
- la formation;
- le développement;
- la recherche;
- l'information et la promotion.

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique consiste principalement en une relation d'aide pédagogique s'exerçant d'abord auprès des enseignantes et des enseignants. De plus, elle ou il collabore avec le personnel d'encadrement du Centre, les autres personnels au Centre, les parents, les autres professionnelles et professionnels de la Commission scolaire et les représentants d'autres organismes. L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique s'exerce notamment dans le secteur d'activités suivant : **ébénisterie, finition de meubles, électricité, électromécanique, secrétariat, comptabilité, techniques d'usinage, matériaux composites, mécanique industrielle et mécanique de machinerie fixe.**

Quelques attributions caractéristiques

Les actions et les interventions visent à satisfaire des besoins individuels ou collectifs reliés aux différents secteurs.

- le Programme de formation de l'école québécoise;
- le perfectionnement et le soutien des enseignants pour tous besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique;
- outiller les enseignants à accompagner les élèves susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- l'implantation de nouveaux programmes;
- la validation des instruments de mesure et d'évaluation;
- l'intégration des technologies de l'information et de la communication;
- l'accompagnement des enseignants dans la conception, l'expérimentation et l'évaluation de plans de modules;
- la création du matériel pédagogique, des outils de communication, des grilles de consignation dans le cadre de développement de compétences;
- le dossier des sanctions;
- l'analyse des dossiers pour l'exemption de cours;
- la gestion de la banque d'instruments de mesure et d'évaluation.

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi;
- Brevet d'enseignement.

Les équivalences d'études et les expériences de travail effectuées à l'extérieur du Québec ou du Canada selon les normes établies sont considérées.

Exigences spécifiques :

- Leadership pédagogique;
- Faire preuve d'habiletés particulières en informatique.

Dépôt de candidature :

- Pour le personnel déjà à l'emploi de la CSDA

Toute personne intéressée devra acheminer son curriculum vitae à Mme Karine Leblanc en indiquant le titre et le numéro d'affichage P18-19-44, par télécopieur au 450 492-3435 ou par courriel à : cvprofessionnel@csda.ca

- Pour les candidats de l'externe

Vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier en remplissant : « la demande d'emploi en ligne » paraissant sur notre site : « www.csda.ca », sous la rubrique « postuler à la CSDA », en indiquant le titre et le numéro d'affichage P18-19-44. Vous devez également joindre votre curriculum vitae et nous fournir votre brevet d'enseignement.

Lieu de travail :

Centre de formation professionnelle des Moulins
2525, boulevard des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 4J9

Supérieure immédiate :

Madame Josée Gaboury, directrice, CFP des Moulins

Traitement annuel (Selon l'expérience et la scolarité)

Minimum : 42 391,00 \$
Maximum : 80 368,00 \$

Date limite du concours :

Le 20 mars 2019

Seules les personnes convoquées en entrevue recevront une réponse. Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.